

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE
Délibération du Conseil municipal n° 2026-04-019
Séance du 08 avril 2026

Objet : Désignation de 3 représentants au sein de l'Office du Sport de Bagnols-sur-Cèze

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	4	2

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

VOTE	Contre : 0
Unanimité	Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0	

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 02 avril 2026.

Conseillers municipaux présents : Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Gaéтан CALLEJON, Jean-Louis MORELLI, Ludivine COSTA, Trinité BODI, Serge ROUSSINE, Jade SICARD, Olivier JEAN-VIGIER, Chantal LEPREVOST, Véronique MOYON, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Jean-Louis FOUSSAT, Jean-Pierre NAVARRO, Christine MUCCIO, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Margaux BERGONZI procuration à T. BETTON, Anthony LACONI procuration à P. BORDES, Sylvie EVENOU procuration à P. LIANES, Huguette LEVEQUE procuration à J-L. MORELLI

Conseillers municipaux absents : Olivier ROUX, Jean-Yves CHAPELET

Secrétaire de séance : Thomas BETTON

Objet : Désignation de 3 représentants au sein de l'Office du Sport de Bagnols-sur-Cèze

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-33 relatif à la désignation de membres du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs, ainsi que son article L.2121-21 relatif aux modes de scrutins ;

Considérant que l'association Office du sport de Bagnols-sur-Cèze a pour objet, en concertation avec les autorités municipales :

- De soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer pour tous, la pratique de l'Education Physique et Sportive, du Sport, des activités de loisir à caractère sportif et le contrôle médico-sportif.
- De faciliter, dans les mêmes domaines, une coordination d'efforts :
 - o Pour le plein et le meilleur emploi des installations ;
 - o Pour une meilleure efficacité du personnel permanent et des animateurs bénévoles existant sur le territoire intéressé.

Considérant que l'Office se propose, en particulier :

- De soumettre aux autorités municipales, soit à la demande de ces dernières, soit de sa propre initiative, toutes propositions utiles en vue de l'organisation et du développement de l'Education Physique et Sportive, du Sport et des activités de loisir à caractère sportif, et tous projets d'équipement sportif qui lui paraissent nécessaires ;
- D'émettre des propositions ou avis sur la répartition des subventions communales entre les différentes activités et organismes sportifs sans procéder lui-même à cette répartition ;
- D'émettre des propositions ou avis sur l'utilisation des équipements communaux ;
- D'accueillir et d'examiner les vœux ou suggestions qui lui parviennent ;
- Eventuellement, d'assurer ou de contrôler, sans but lucratif, le fonctionnement des centres médico-sportifs.

Considérant que, conformément aux statuts de l'association Office du sport de Bagnols-sur-Cèze, trois représentants de la Municipalité de Bagnols-sur-Cèze doivent siéger au Conseil d'administration ;

Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations au sein d'organismes extérieurs, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant qu'il a été procédé à un appel de candidatures pour désigner les représentants au sein de cet organisme extérieur ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après l'appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et qu'il en est donné lecture ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

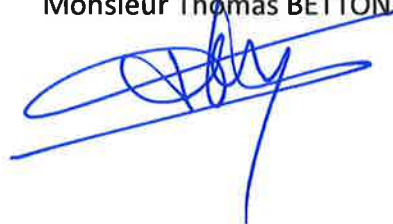
- De ne pas procéder au scrutin secret pour désigner trois représentants au sein du Conseil d'administration de l'association Office du sport de Bagnols-sur-Cèze, à l'unanimité ;
- De désigner Monsieur Jean-Louis MORELLI, Monsieur Serge ROUSSINE et Madame Christine DEY pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Office du sport de Bagnols-sur-Cèze, conformément aux statuts de ladite association.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 08 avril 2026

Le Maire,
Madame Pascale BORDES



Le secrétaire de séance,
Monsieur Thomas BETTON



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026



ID : 030-213000284-20260408-2026_04_019-DE